



French — ARE THE CREATIVE COMMONS PUBLIC DOMAIN TOOLS FIT-FOR-PURPOSE IN THE CULTURAL HERITAGE SECTOR?

Translation by Thalia Rahme

The original English version is the authoritative version on which this unofficial translation is based.

[Are the Creative Commons Public Domain Tools Fit-for-Purpose in the Cultural Heritage Sector?](#)

LES OUTILS DU DOMAINE PUBLIC CREATIVE COMMONS SONT-ILS ADAPTÉS AU SECTEUR QUE REPRÉSENTE LE PATRIMOINE CULTUREL?

Un rapport d'évaluation des besoins relatifs aux Creative Commons

AVANT-PROPOS

Ce rapport présente l'une des nombreuses façons dont Creative Commons (CC) s'efforce de soutenir la communauté mondiale de la culture ouverte dans la réalisation d'une vision pour un meilleur partage du patrimoine culturel : nous développons et gérons une infrastructure juridique, sociale et technique qui soutient le partage ouvert qui a un impact, est génératif, équitable et résilient. Pour ceux qui ne connaissent pas CC, nous sommes une organisation internationale à but non lucratif qui se consacre à la construction et au maintien d'un patrimoine commun florissant de connaissances et de cultures partagées. En collaboration avec un vaste réseau de membres et de multiples partenaires, nous renforçons les capacités et les infrastructures, développons des solutions pratiques et plaidons en faveur d'un meilleur partage ouvert. Chez CC, nous cherchons toujours à améliorer la façon dont nous répondons aux besoins sur le terrain pour soutenir un meilleur partage. Nous travaillons dur pour aider les institutions du patrimoine culturel à accomplir leurs missions, en particulier dans l'environnement numérique. Pour ce faire, la maintenance de nos licences et de nos outils, axée sur les communautés qu'elles servent, occupe une place centrale. Ce rapport nous permet de mieux comprendre les besoins et les défis spécifiques de la communauté du patrimoine culturel en ce qui concerne nos outils du domaine public : la marque du domaine public ("public domain mark", PDM) et

l'outil de dédicace du domaine public ("public domain dedication tool", CC0). Nous définissons également des pistes pour répondre à ces besoins, avec des recommandations stratégiques pour guider les actions futures. Je tiens à remercier tout particulièrement l'équipe Culture ouverte de CC pour son travail d'élaboration de ce rapport, mais la participation de plus d'une centaine de praticiens sur le terrain - travaillant dans des bibliothèques, des musées et des archives ainsi que dans d'autres domaines de la culture ouverte - souligne la valeur unique de cette ressource importante.

Catherine Stihler, DG 23 février 2023

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Pour se faire une idée plus claire de l'utilisation et de la compréhension des outils du domaine public Creative Commons' (CC) dans le secteur du patrimoine culturel, à la lumière des divers obstacles¹ auxquels sont confrontées les institutions du patrimoine culturel (ISC) pour ouvrir leurs collections, nous avons procédé à une évaluation des besoins en vue d'élaborer une série de recommandations pour faire en sorte que les outils CC's continuent d'être pertinents et de répondre aux besoins du secteur's. Du 1er janvier (Journée du domaine public²) au 15 février 2022, nous avons mené une enquête multilingue en ligne en utilisant Google Forms pour partager un questionnaire de 50 questions en anglais, en français et en espagnol. Avec des centaines de réponses à 50 questions, notre enquête nous fournit de nombreuses informations. Bien que l'analyse approfondie de tous les résultats dépasse le cadre de ce bref rapport, nous soulignons les principales conclusions susceptibles d'informer notre communauté sur l'état de la culture ouverte et sur le rôle que les outils du domaine public CC peuvent jouer pour la soutenir. Voici un bref résumé des principaux résultats :

- La plupart des personnes interrogées se trouvent en Europe et en Amérique du Nord, plus d'un tiers d'entre elles travaillent dans des bibliothèques et presque toutes partagent leur collection en libre accès.

- La principale raison de diffuser du contenu en libre accès est d'"accroître la présence, la visibilité, la portée et la pertinence de l'institution en ligne".

- Plus d'un quart d'entre elles utilisent à la fois CC0 et PDM, principalement pour diffuser des métadonnées et des reproductions numériques d'œuvres du domaine public.

- Alors qu'un peu moins d'un tiers partage une petite partie de la collection avec CC0 ou PDM, seulement 4% partagent leur collection entière avec l'un ou l'autre de ces outils.

- Environ un tiers utilise CC0 en raison de la possibilité que des droits d'auteur ou des droits similaires existent dans la numérisation de l'œuvre du domaine public (31,3 %), tandis que près de la moitié utilise PDM parce qu'il n'y a pas de droits à renoncer ou à dédier au domaine public qui justifierait l'utilisation de CC0 (47,5 %) - ce résultat apparemment contradictoire souligne la grande disparité entre les juridictions sur la protection des droits d'auteur des reproductions d'œuvres du domaine public.

- Près d'un tiers des personnes interrogées se disent très confiantes dans leur compréhension du fonctionnement de CC0 et de PDM.
- Le site web CC est de loin la première source d'information sur les outils du domaine public CC.
- Les utilisateurs sont, du point de vue des répondants, confus au sujet de CC0 et du PDM.
- De nouveaux supports d'information sont susceptibles d'améliorer la compréhension des utilisateurs.
- Le partage des collections et des métadonnées avec les outils du domaine public CC est largement considéré comme approprié.
- L'orientation et la clarification figurent en tête de liste des moyens par lesquels le CC pourrait encourager une plus grande utilisation des outils.
- Les outils du domaine public du CC ne répondent pas aux besoins en matière de suivi de la réutilisation, de crédit et d'éthique - des outils nouveaux ou améliorés pourraient y répondre.
- Environ deux tiers des personnes interrogées trouvent le jargon juridique utilisé dans les outils du domaine public des CC compliqué ou sont neutres à ce sujet.
- Plus de la moitié comprennent la différence entre CC0 et PDM, mais 28 % ne la comprennent pas ou pas du tout.
- 48% estiment qu'il est difficile de déterminer le statut des œuvres dans les collections au regard du droit d'auteur ou du domaine public.
- Environ un tiers des personnes interrogées ne savent pas s'il est préférable d'utiliser CC0 ou PDM pour diffuser des reproductions numériques d'éléments de collections.
- 29% ont peur de ce qui pourrait se passer lorsqu'ils diffusent du contenu dans le domaine public.
- 72% voient comment les outils CC du domaine public peuvent faire une différence dans la manière dont l'institution partage sa collection.
- 77% pensent que CC0 et PDM pourraient être combinés pour simplifier le marquage des documents du domaine public ou sont neutres à ce sujet.
- 21% pensent que la diffusion de contenus dans le domaine public permettra à leur institution d'être plus viable financièrement.
- 29 % estiment que les outils CC du domaine public ne tiennent pas compte des préoccupations culturelles ou éthiques qui sont importantes pour leur institution.

Sur la base des résultats mentionnés ci-dessus, nous avons élaboré des recommandations pour répondre à certains des besoins les plus urgents en quatre étapes :

- Étape 1 : Mieux connaître et comprendre notre communauté mondiale
- Étape 2 : Sensibiliser, offrir des conseils et renforcer les capacités
- Étape 3 : Sonder les besoins non satisfaits
- Étape 4 : Étudier les améliorations juridiques et techniques à apporter aux outils

INTRODUCTION

CREATIVE COMMONS, NOS OUTILS ET UN MEILLEUR PARTAGE DU PATRIMOINE CULTUREL

Creative Commons³ (CC) est l'organisation mondiale à but non lucratif qui gère les licences CC et les outils du domaine public.⁴ Ensemble, ces normes juridiques internationales forment l'infrastructure juridique, sociale et technique qui permet un meilleur partage des contenus créatifs dans le monde entier, c'est-à-dire un partage ouvert qui a un impact, est génératif, équitable, durable et résilient.⁵ Les outils du domaine public de CC's peuvent être utilisés pour placer des contenus numériques (tels que des images, des sons, des vidéos, des scans 3D, des métadonnées associées, et plus encore) dans le domaine public et/ou pour indiquer leur statut de domaine public. CC propose deux outils : la marque du domaine public⁶ ("Public Domain Mark - PDM") et la dédicace du domaine public CC0 (1.0 Universal) ("Public Domain Dedication")⁷ ("CC0"). Bien que leurs particularités juridiques diffèrent, ils servent tous deux à indiquer que le contenu ne fait l'objet d'aucun droit d'auteur : il est dans le domaine public, libre d'utilisation pour tout le monde. Avec notre programme Open Culture⁹, nous nous efforçons d'accompagner les institutions du patrimoine culturel (CHI) - également connues sous le nom de GLAM (galeries, bibliothèques, archives et musées) - dans leur transformation numérique et de les aider à mieux partager le patrimoine culturel. L'objectif 3 de notre stratégie 2021-2025¹⁰ vise à : "Transformer les institutions - Pour rendre les connaissances et les biens du patrimoine culturel aussi ouvertement accessibles que possible." Nos outils sont devenus la référence pour les CHI (Institutions du patrimoine culturel) qui "ouvrent" leurs collections, les aident à relever les défis du droit d'auteur et permettent un large accès et une (ré)utilisation du patrimoine culturel à travers les frontières. Nous travaillons dur pour nous assurer que nos outils sont aussi simples, applicables et intuitifs que possible pour tout le monde afin de maximiser l'impact potentiel du secteur du patrimoine. Nous nous engageons continuellement dans des opportunités progressives pour soutenir des solutions innovantes et centrées sur l'utilisateur qui répondent aux besoins concrets des CHIs et de leurs utilisateurs.

NOTRE OBJECTIF : COMPRENDRE L'ÉTAT ACTUEL DE L'UTILISATION DES OUTILS CC DU DOMAINE PUBLIC DANS LE SECTEUR DU PATRIMOINE CULTUREL

Pour obtenir une image plus claire de l'utilisation et de la compréhension des outils du domaine public de CC's dans le secteur du patrimoine culturel, à la lumière des divers obstacles auxquels sont confrontés les CHI pour ouvrir leurs collections, nous avons réalisé une évaluation des besoins au cours des premiers mois de 2022. Nous avons cherché à savoir : comment les outils du domaine public du CC sont-ils utilisés ? Sont-ils adaptés à l'usage qui en est fait ? Quels sont les besoins, les souhaits, les attentes, les lacunes et les solutions possibles en ce qui concerne le CC011 et la marque du domaine public¹² ? Notre objectif final était de développer une série de recommandations basées sur les réponses à ces questions afin de s'assurer que les outils du domaine public du CC continuent à être pertinents et à répondre aux besoins du secteur. Du 1er janvier (Journée du domaine public¹³) au 15 février 2022, nous avons mené une enquête multilingue en ligne en utilisant Google Forms pour partager un questionnaire de 50 questions en anglais, français et espagnol. D'autres versions du questionnaire ont été développées par des membres de la communauté CC (par exemple, en bahasa Indonesia et en italien), mais les résultats de ces versions ne font pas partie du présent rapport. Le questionnaire comprenait des questions qualitatives et quantitatives.

Le questionnaire s'adressait aux praticiens et aux experts travaillant dans le domaine des GLAM et des CHI. Nous avons promu l'enquête par le biais d'une campagne sur les médias sociaux, de listes de diffusion (gérées par le CC et provenant de partenaires sur le terrain) et d'invitations personnelles par courrier électronique adressées à des institutions individuelles. Dans notre stratégie de diffusion, nous avons cherché à assurer : la diversité géographique en diffusant et en promouvant l'enquête au niveau mondial ; la diversité de taille (en termes d'effectifs, de nombre de visiteurs et de taille des collections) ; la diversité d'ouverture (institutions à différents stades d'ouverture (adopteurs précoces, suiveurs, retardataires et celles qui envisagent encore de s'ouvrir)).

Les questions posées dans le cadre de l'enquête s'articulaient autour de deux thèmes principaux : (1) l'état du libre accès dans l'institution et (2) l'utilisation, la compréhension, l'information et les besoins liés aux outils du domaine public au sein de l'institution et parmi ses utilisateurs. Les questions posées étaient les suivantes : Quels sont vos besoins concernant CC0 et PDM ? Comment ces outils pourraient-ils être améliorés ? Un nouvel outil pourrait-il mieux répondre à ces besoins ? Pour les besoins de cette enquête, nous nous sommes appuyés sur les notions suivantes :

- On entend par "libre accès" un accès gratuit permettant au public de réutiliser, d'adapter et de redistribuer des documents à quelque fin que ce soit, y compris à des fins commerciales.

- Le terme "contenu" désigne les images, les textes, les données et les métadonnées, les fichiers audio, visuels ou audiovisuels, les scans 3D ou tout autre contenu numérique ou numérisé.

Nous reconnaissons les limites suivantes : taux de réponse inégal selon les questions ; portée géographique limitée ; erreurs techniques dans le formulaire du questionnaire ; méthodes non scientifiques et dépendance à l'égard d'outils de traitement de données de base. Le questionnaire complet est disponible en trois langues.¹⁴ Les résultats de l'enquête sont disponibles sous forme

anonyme (toutes les informations d'identification ainsi que les réponses libres ont été supprimées du fichier public) pour des recherches ultérieures et sont publiés sous la norme CC0.15

CONSTATATIONS CLEFS

Avec des centaines de réponses à 50 questions, notre enquête nous apporte de nombreuses informations. Bien que l'analyse approfondie de tous les résultats dépasse le cadre de ce bref rapport, ce document met néanmoins en exergue les principales conclusions susceptibles d'informer notre communauté sur l'état de la culture ouverte et de nous aider à définir notre feuille de route pour les actions à venir.

QUI ET OÙ SONT LES PERSONNES INTERROGÉES ?

Au total, nous avons recueilli 133 réponses individuelles provenant de 44 pays différents sur les cinq continents. Nous vous présentons ici quelques éléments marquants de ces réponses.

- 74% en Europe, aux Etats-Unis et au Canada - 38% dans le domaine des bibliothèques - 36% dans les départements numériques - 90,2% partagent leur collection en ligne - 84,5% les partagent ouvertement, dont 48% partagent une grande partie de la collection.

Notre échantillon se compose donc principalement d'institutions qui pratiquent déjà le libre accès, ce qui correspond au groupe cible que nous visons.

5 RAISONS PRINCIPALES EN FAVEUR DU LIBRE ACCÈS AUX COLLECTIONS

Nous avons demandé quelles étaient les principales raisons qui motivaient la mise à disposition de contenus numériques en ligne provenant de collections. Voici les 5 principales (parmi une sélection d'options proposées) :

1. Accroître la présence, la visibilité, la portée et la pertinence de l'institution en ligne 2. Fournir un accès meilleur et plus équitable aux collections 3. Encourager la création de nouvelles connaissances et de nouvelles interprétations 4. Soutenir les utilisateurs et leur communauté 5. Permettre de nouvelles formes d'interaction avec les collections

1. Accroître la présence, la visibilité, la portée et la pertinence de l'institution en ligne.

2. Fournir un accès meilleur et plus équitable aux collections

3. Encourager la création de nouvelles connaissances et de nouvelles interprétations

4. Soutenir les utilisateurs et leur communauté

5. Permettre de nouvelles formes d'interaction avec les collections

Invités à suggérer des raisons non énumérées, les enquêtés ont ajouté des objectifs tels que:

- PRESERVATION : "Protéger et préserver les originaux physiques" ; "Protéger les collections physiques de l'usure" ; "Assurer la préservation du contenu original".

- ACCÈS ÉQUITABLE : "Fournir un accès ouvert et un contenu ouvert culturellement pertinent pour les populations mal desservies.

UNE UTILISATION HÉTÉROGÈNE DES OUTILS DU DOMAINE PUBLIC CC D'UNE INSTITUTION À L'AUTRE

Nous avons demandé si l'institution utilisait les outils du domaine public du CC's et nous avons obtenu un large éventail de réponses. Beaucoup ne le font pas... mais beaucoup plus le font :

- Environ $\frac{1}{3}$ des institutions n'utilisent aucun des outils du domaine public de CC.

- Environ $\frac{1}{4}$ utilisent à la fois CC0 et PDM

- Beaucoup plus utilisent CC0 uniquement (22,5 %) que PDM uniquement (9,3 %).

LES OUTILS DU DOMAINE PUBLIC DE LA CC SONT UTILISÉS AVEC QUELS TYPES DE CONTENUS ?

Les outils du CC pour le domaine public sont principalement utilisés pour publier des métadonnées et des reproductions numériques d'œuvres du domaine public.

UNE PETITE PARTIE, UNE PARTIE IMPORTANTE, OU L'ENSEMBLE DE LA COLLECTION ?

Alors qu'un peu moins d'un tiers des répondants partagent une petite partie de leur collection avec CC0 ou PDM, seuls 4% environ partagent l'intégralité de leur collection avec l'un ou l'autre de ces outils.

POURQUOI UTILISER LE CC0/PDM SUR LES REPRODUCTIONS NUMÉRIQUES D'ŒUVRES DU DOMAINE PUBLIC ?

- Environ $\frac{1}{3}$ d'entre eux utilisent CC0 en raison de la possibilité que des droits d'auteur ou des droits similaires existent dans la numérisation de l'œuvre du domaine public (31,3 %).

- Près de la moitié utilisent le PDM parce qu'il n'y a pas de droits à abandonner ou à dédier au domaine public qui justifieraient l'utilisation de CC0 (47,5 %).

- Environ 14,1 % admettent ne pas bien comprendre quel outil utiliser.

UNE TRÈS BONNE COMPRÉHENSION DE L'UTILISATION DES OUTILS DU DOMAINE PUBLIC DE LA CC

Les répondants ont indiqué qu'ils comprenaient relativement bien comment utiliser les outils du domaine public CC, près de $\frac{1}{3}$ d'entre eux étant très confiants dans leur compréhension du fonctionnement de CC0 et de PDM. Cependant, les réponses sont un peu moins positives en ce qui concerne la facilité d'application des outils au contenu.

LE SITE WEB DE CC CONSTITUE LA PREMIÈRE SOURCE D'INFORMATION SUR LES OUTILS DU DOMAINE PUBLIC DE CC

Une grande majorité des répondants ont déclaré qu'il était facile de trouver des informations sur les outils du domaine public du CC, mais lorsqu'il fallait évaluer les informations, les réponses montrent qu'il y a place à l'amélioration. Le site web du CC représentait de loin la première source d'information, suivi par les conditions d'utilisation des plateformes de partage.

DE NOUVEAUX SUPPORTS D'INFORMATION PEUVENT AMÉLIORER LA COMPRÉHENSION DES UTILISATEURS

Les personnes interrogées ont classé leurs méthodes préférées à partir d'une liste d'options fournie, et l'élaboration de matériel d'information arrive en tête.

Parmi les personnes qui ont répondu "autre", les idées sont les suivantes :

- Une communication plus claire et de meilleure qualité grâce à notre propre interface utilisateur pour la collection en ligne.
- Créer des programmes et des campagnes éducatives, en particulier pour l'enseignement supérieur dans le domaine des industries créatives.
- Je pense que ce n'est pas un problème de comprendre CC0 pour les utilisateurs finaux, c'est un problème de comprendre CC0 pour les institutions. Nous devrions recommander CC0 plus clairement et plus explicitement. Un drapeau qui dirait 'recommended tool for public cultural institutions on all their content'."

DU POINT DE VUE DES PERSONNES INTERROGÉES, LES UTILISATEURS SONT CONFUS EN CE QUI CONCERNE CC0 ET PDM

Les personnes interrogées nous ont indiqué que, sur la base de ce qu'elles savent, leurs utilisateurs ne semblent pas comprendre la différence entre les deux outils du domaine public du CC.

Voici quelques-uns des commentaires additionnels qu'ils ont partagés :

- Probablement ? Je pense que c'est clair, mais comme nous recevons encore des demandes d'autorisation alors que tout notre matériel numérisé est clairement étiqueté avec le PDM, il y a probablement une certaine confusion. - Oui. Je pense que les utilisateurs finaux ne comprennent pas nécessairement la différence. Et même les praticiens ont parfois du mal à comprendre quand il faut appliquer l'un plutôt que l'autre.
- Je pense que la plupart des utilisateurs pensent que CC0 et PDM sont fondamentalement identiques puisqu'ils ne comportent aucune restriction sur l'utilisation et la réutilisation du contenu.
- Oui, y compris nous :)

- S'ils ne sont pas impliqués dans le mouvement ouvert, c'est certain.
- Oui, il nous a même fallu un certain temps, à nous conservateurs, pour bien saisir les différences.
- Ils n'ont aucune idée de ce que c'est.
- Les nuances entre les deux et leur application ne sont pas claires pour beaucoup.
- Oui, je crois que je n'ai pas encore compris ce que c'est.

LE PARTAGE DES COLLECTIONS ET DES MÉTADONNÉES AVEC LES OUTILS DU DOMAINE PUBLIC EST LARGEMENT CONSIDÉRÉ COMME APPROPRIÉ

En ce qui concerne le PDM, 68% des personnes interrogées considèrent que le PDM est approprié pour le partage des collections en ligne ou sont neutres à ce sujet, tandis que 32% le trouvent complètement ou plutôt inapproprié. La question de savoir si le PDM est approprié ou non pour partager des collections en ligne dépend en grande partie du statut des droits d'auteur des documents : les documents relevant du domaine public semblent nécessiter le PDM, tandis que les documents protégés par des droits d'auteur peuvent être diffusés en utilisant CC0, qui est également l'option préférée pour faire face à l'incertitude juridique et à l'absence d'harmonisation. La question de l'autorisation des droits est récurrente et semble limiter l'utilisation des outils CC. Voici quelques-unes des raisons invoquées Le PDM n'est pas un outil juridique (un simple label) ; il ne permet pas de reconnaître les communautés locales ; les reproductions numériques d'objets en 3D (par exemple, les photographies de sculptures) sont souvent protégées par le droit d'auteur et nécessitent donc l'utilisation du CC0 plutôt que du PDM.

Voici quelques-uns des commentaires supplémentaires que nous avons reçus :

- Tous les documents que nous hébergeons actuellement ne sont pas protégés par le droit d'auteur et les copies directes ne peuvent être protégées par le droit d'auteur (il s'agit d'une position philosophique) ; il n'est donc pas nécessaire de divulguer le droit d'auteur, mais simplement d'indiquer que les documents sont du domaine public.
- Nous avons beaucoup d'œuvres du domaine public, mais aussi certaines dont le statut de copyright ne peut être déterminé à 100 %. Par ailleurs, pour assurer l'avenir, CC0 pourrait être une meilleure option.
- Nous travaillons avec des communautés locales et leurs membres, qui sont souvent invisibles ou anonymes. Leur contenu est donc partagé davantage avec des licences d'accès libre qui contiennent des conditions d'attribution et moins avec un PDM, afin qu'ils puissent être reconnus. Cependant, l'utilisation abusive du partage en libre accès peut affecter leur bien-être, leur vie sociale et économique, et c'est une question complexe.

- Nous avons beaucoup de matériel de PD, mais nous ne le marquons pas explicitement par une marque PDM.

- Nous traitons un grand nombre de documents divers dans des collections dont l'auteur et les détenteurs de droits d'auteur ne sont pas clairs.

- L'article 14 de la directive sur le droit d'auteur supprime le droit d'auteur ou les droits connexes sur les images des œuvres d'art protégées par le droit d'auteur. Pas de droit d'auteur = PDM. CC0 présuppose le droit d'auteur. Par conséquent, le PDM est le seul outil approprié.

- Nous voulons partager le contenu du domaine public avec l'étiquetage correct des droits. Le PDM facilite cette tâche et renvoie à des explications sur les termes du domaine public.

En ce qui concerne la norme CC0, 74% considèrent qu'elle est appropriée ou sont neutres quant à son utilisation pour le partage des collections en ligne, et 16% la jugent inappropriée.

Voici quelques-uns des commentaires supplémentaires que nous avons reçus :

- CC0 est l'outil universel si vous êtes titulaire d'un droit d'auteur ou d'un droit sur une base de données et que vous souhaitez renoncer à tous vos intérêts, le cas échéant, sur votre œuvre dans le monde entier.

- Les œuvres dont nous détenons les droits d'auteur sont mises à disposition en tant que CC BY, à l'exception des métadonnées et du contenu éditorial du site web dans certains cas, afin de promouvoir la provenance et la mention de la source. Peu de détenteurs de droits qui nous autorisent à utiliser leur contenu en ligne accepteraient CC0, c'est pourquoi CC BY est notre licence de prédilection lorsque nous demandons une autorisation.

- La plupart des contenus sont soit sous PDM, soit sous copyright. Si nous décidons d'utiliser une licence ouverte, nous préférons CC BY ou CC BY-SA afin que notre institution soit créditée.

- Pour les œuvres non soumises au droit d'auteur, nous appliquons la PDM. Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, nous appliquons parfois CC0, mais surtout CC BY.

- Notre collection spéciale est très vaste. une partie est numérisée, une autre non. et une grande partie de la collection n'a pas fait l'objet d'une analyse des droits à un niveau systématique où quelque chose comme le PDM pourrait même être appliqué. nous travaillons sur un flux de travail d'évaluation des droits.

- L'ajout d'une citation recommandée serait utile (source/localisation de la collection et auteurs, même s'il n'est pas obligatoire de les mentionner).

- Nous préférons utiliser la mention "Aucune restriction de droit d'auteur" pour les documents non protégés par le droit d'auteur et estimons que l'utilisation d'une licence CC0 est source de confusion.

- Nous considérons la licence CC0 comme l'outil qui exprime et facilite le mieux notre politique institutionnelle de libre accès pour les reproductions numériques d'œuvres du domaine public. Nous comprenons que la licence CC0 est appropriée dans les cas où le créateur du fichier numérique ne souhaite pas revendiquer les droits qu'il pourrait avoir sur la reproduction numérique. Nous comprenons également que la norme CC0 offre une plus grande sécurité pour la réutilisation transfrontalière, et nous participons à plusieurs collaborations avec des partenaires internationaux.

- Presque tous les documents ou œuvres d'art sont déjà dans le DP !

- Nous utilisons PDM pour le domaine public et d'autres licences CC ou d'autres licences ouvertes pour d'autres collections. Nous ne pensons pas que les reproductions numériques créent une nouvelle protection du droit d'auteur à laquelle il faut renoncer.

- C'est un choix élégant à faire pour qu'une institution puisse partager. Mais ce n'est pas toujours possible, il faut beaucoup de travail pour prendre cette décision - mais à mon avis personnel, cela en vaut la peine.

- Elle concerne uniquement les modélisations 3D. Les images des collections étant sous Licence Ouverte Etalab plus restrictive. - nous souhaitons que la procédure d'utilisation de l'objet numérique soit reconnue. - Nous ne sommes pas tous disposés à renoncer à nos droits.

- La majeure partie de notre référentiel se situe dans les limites du PDM et nous ne sommes pas détenteurs de droits pour l'inclure en tant que CC0.

- Si l'œuvre est de propriété publique, il est préférable de l'inclure dans la catégorie PDM ; si ce n'est pas le cas, l'une ou l'autre des autres licences CC est plus appropriée.

L'ORIENTATION ET LA CLARIFICATION FIGURENT EN TÊTE DE LA LISTE DES MOYENS PAR LESQUELS CC POURRAIT ENCOURAGER UNE PLUS GRANDE UTILISATION DES OUTILS

Voici ce que les personnes interrogées ont déclaré à propos de ce que CC pourrait faire pour encourager une plus grande utilisation des outils du domaine public de CC (à partir d'une liste d'options, plusieurs réponses possibles) :

- Donner des conseils clairs sur l'outil à utiliser en fonction du contenu et de l'objectif (80,2 %).

- Clarifier les différences entre CC0 et PDM (79,3%)

- Expliquer les avantages du partage de contenu à l'aide d'outils du domaine public CC (64,0 %)

- Proposer des activités de renforcement des capacités afin d'améliorer la compréhension des outils pour le secteur des GLAM (59,5 %)

Parmi les autres idées, citons

- Consacrer plus d'énergie à la CC0 ou à son successeur.

- Peut-être quelques exemples de mise en œuvre portant sur une série d'objectifs stratégiques susceptibles d'être pertinents pour les [GLAM]. Aborder les risques spécifiques qui peuvent être perçus (perte de revenus, atteinte à la réputation ou dommages juridiques causés par des licences incorrectement attribuées).

- Ne pas se concentrer sur les outils mais sur les raisons pour lesquelles les gens en ont besoin. Êtes-vous un GLAM --> optez pour la CC0. Êtes-vous un chercheur ? CC0 pour les données et CC BY pour le reste du contenu ? Êtes-vous une organisation à but non lucratif ?

- Tout outil doit avoir une API pour traiter un grand nombre de documents (nous avons 53 000 documents publics aujourd'hui).

- Mettre en place davantage d'échanges entre les GLAM et les industries créatives.

LE SUIVI DE LA RÉUTILISATION, LE CRÉDIT ET LES BESOINS ÉTHIQUES NE SONT PAS RESPECTÉS PAR LES OUTILS DU DOMAINE PUBLIC CC

En ce qui concerne CC0, les répondants partagent leurs besoins non satisfaits et répondent, parmi un choix d'options, que la principale raison est qu'ils veulent être crédités (56%), suivie par le désir de suivre les réutilisations du contenu (49%) et le besoin de répondre à des préoccupations éthiques ou culturelles (38%).

Les réponses "Autres" ont été largement intégrées dans les options proposées :

- Le suivi de la réutilisation est un défi analytique. Le CC pourrait faire plus pour aider à suivre l'utilisation des nouvelles technologies sur les outils juridiques ou les identifiants uniques.

- Nous voulons encourager la réutilisation tout en communiquant les considérations éthiques ou culturelles potentielles.

- Le fait de ne pas être crédité est un élément important pour ne pas se prononcer en faveur de CC0.

En ce qui concerne les PDM, le tableau est très similaire, le besoin de crédit occupant la première place

AMÉLIORER LES OUTILS / CRÉER DE NOUVEAUX OUTILS EN TENANT COMPTE DE LA RÉUTILISATION, DES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES ET DU CRÉDIT ACCORDÉ AUX INSTITUTIONS

En ce qui concerne les CC0, de nombreuses personnes ont mentionné la nécessité d'intensifier la formation, le renforcement des capacités et la sensibilisation afin d'améliorer la clarté, en particulier dans les différents contextes. Les recommandations d'amélioration les plus citées comprennent un mécanisme de crédit non obligatoire et la possibilité de suivre la réutilisation.

Comment les normes CC0 pourraient-elles être améliorées en fonction des besoins de votre institution?

- Creating a point of reference not only of generic explanations for CC0, but context-specific ones. For example in the case of working together with local communities, developing trustful sources of reference with CC0 good practices and uses based on their needs.
- Maybe with the possible traceability of re-use of metadata.
- Require credit and disallow abuse of content.
- ... CC should recommend tools on its website (PLEASE ADD "Recommended for GLAMs" on CC0, "Not compatible with Open Access" on all ND and NC...).
- We would like to be able to track research or commercial use.
- Podría ser más claro en su diferencia con PDM para el usuario.

Pour les PDM également, une formation plus poussée et un renforcement des capacités, ainsi que la nécessité d'une orientation claire, ont été souvent mentionnés.

Comment pourrait-on améliorer les PDM en fonction des besoins de votre institution ?

- Il devrait être retiré ou incorporé dans un outil juridique de nouvelle génération basé sur CC0. - Moins de "jargon juridique", description des termes plus facile à lire. Adaptations juridiques à l'échelle nationale. (En Suède, il est possible d'étendre la protection du droit d'auteur en raison de préoccupations éthiques/culturelles, par exemple, de sorte qu'une déclaration générale pourrait nécessiter des détails supplémentaires).
- Des recommandations plus claires sur l'utilisation des PDM en même temps que des conseils pour une réutilisation éthique, tels que les labels de connaissances traditionnelles, et des suggestions sur la façon de communiquer aux utilisateurs la manière dont ces deux éléments fonctionnent ensemble.
- des moyens de concevoir la marque de manière à inclure des données utiles (lisibles par machine).
- On pourrait améliorer les PDM en rendant obligatoire l'indication de l'emplacement du matériel.
- Inclure des définitions culturelles du libre accès ou créer un type de licence différent.
- Toutes les options de la question 40 sont importantes pour nous et nous devons les traiter indépendamment de l'étiquetage du PDM. Dans certains cas, cela conduit à restreindre l'accès du public juste pour s'assurer que nous pouvons faire passer les exigences éthiques ou d'attribution à ceux qui veulent utiliser nos collections PDM.
- Le suivi de la réutilisation serait une bonne chose ! Des moyens d'examiner les options du web 3 seraient très utiles.
- Nous souhaitons que la procédure de l'objet numérique soit reconnue.

Voici quelques-uns des besoins qui pourraient être comblés par la création de nouveaux outils :

- Outils standard de suivi de la réutilisation. - Questions et préoccupations concernant les interprétations non représentatives et non dominantes du droit d'auteur.
- Questions éthiques relatives à la protection de la vie privée et à la sensibilité culturelle.
- Extensions d'outils pour les métadonnées dans les systèmes de gestion de contenu et normes permettant aux métadonnées d'être lisibles par machine.
- Monétisation du contenu créé avec CC.

Trois répondants ont déclaré qu'il ne fallait pas créer un nouvel outil, car cela sèmerait la confusion, mais qu'il fallait plutôt adapter les outils existants.

Parmi les autres commentaires, citons les suivants :

- Actuellement, les plus grands défis auxquels je suis confronté sont (1) la communication de considérations éthiques concernant la vie privée, la sensibilité culturelle, etc. qui sont distinctes des métadonnées relatives aux droits d'auteur et aux licences légales, mais qui les complètent ; et (2) aider les utilisateurs et les donateurs à surmonter l'intimidation que suscitent le langage et les licences CC. Pour ce dernier point, il serait vraiment utile d'avoir plus de conseils sur la façon de parler des CC en évitant le jargon. Par exemple, il y a plusieurs années, nous sommes passés à un formulaire d'histoire orale qui applique une licence CC, mais il est clair que les personnes interrogées ne reçoivent pas toujours une explication claire de sa signification ou de ses implications pour une utilisation future. Dans un autre cas, un avocat de la famille s'est opposé à l'utilisation d'une licence CC pour un projet, même si nous avons finalement élaboré une déclaration de droits avec des termes presque identiques à CC-BY-NC-ND.
- Renforcement des capacités, sensibilisation, collaboration.
- Un outil très utile consisterait à intégrer les extensions des licences CC dans les métadonnées des systèmes de gestion de contenu sous forme de menus déroulants (de la même manière que les champs de métadonnées peuvent être liés aux termes du Dublin Core/DCMI). En outre, des normes (lisibles par machine) pour documenter le contenu culturel des communautés (un type de modèle de métadonnées pour les licences ouvertes). Des normes pour documenter les artistes qui utilisent le travail des communautés.
- Je crains que, pour l'instant, la création d'outils nouveaux et différents n'augmente la confusion autour du droit d'auteur et des licences CC. Je pense que ce dont nous avons besoin actuellement, c'est de lignes directrices plus claires pour déterminer quand une œuvre doit être placée sous une licence ou un outil CC (et sous lequel), et quand elle ne doit pas être placée sous une telle licence ou un tel outil. - Il faut rester simple.

- Permettre aux utilisateurs de monétiser plus facilement les œuvres créées avec du contenu CC. - Nous aimerions disposer d'outils liés à la gestion des risques et aux œuvres orphelines. Un autre domaine est celui du suivi de l'utilisation.

- Aider les institutions à NE PAS choisir la licence "ND", par exemple en ne disant pas qu'il faut la choisir pour avoir des "objectifs non commerciaux", mais en disant au contraire qu'il faut la choisir "pour conserver un monopole commercial", de sorte que la licence "ND" ne soit pas encouragée par erreur pour les organisations à but non lucratif.

10 AFFIRMATIONS QUI POUSSENT À LA RÉFLEXION

À la fin de notre questionnaire, nous avons proposé une série d'affirmations et demandé aux personnes interrogées dans quelle mesure elles étaient d'accord avec ces affirmations. Voici une sélection sans ordre particulier des réponses les plus marquantes.

1. Environ $\frac{2}{3}$ trouvent le jargon juridique utilisé dans les outils du domaine public CC compliqué ou sont neutres à ce sujet.
2. 56% comprennent la différence entre CC0 et PDM, mais 28% ne la comprennent pas ou pas du tout.
3. Environ 48% trouvent qu'il est difficile de déterminer le statut du droit d'auteur ou du domaine public des œuvres dans les collections.
4. Environ $\frac{1}{3}$ des personnes interrogées ne savent pas s'il est préférable d'utiliser CC0 ou PDM pour diffuser des reproductions numériques d'éléments de collections.
5. Environ 29% des personnes interrogées craignent ce qui pourrait se produire lorsqu'elles diffusent du contenu dans le domaine public.
6. 72% voient comment les outils CC du domaine public peuvent faire une différence dans la manière dont l'institution partage sa collection.
7. 18% pensent [à tort] qu'ils peuvent appliquer CC0 même s'ils ne détiennent pas de droits d'auteur sur le contenu numérique.
8. 77% pensent que CC0 et PDM pourraient être combinés pour simplifier la manière dont nous marquons les matériaux du domaine public ou sont neutres à ce sujet.
9. 21% pensent que la diffusion de contenus dans le domaine public permettra à leurs institutions d'être plus durables financièrement.
10. 29 % estiment que les outils CC du domaine public ne tiennent pas compte des préoccupations culturelles ou éthiques qui sont importantes pour leur institution.

RECOMMANDATIONS ET FEUILLE DE ROUTE POUR L'AVENIR

Sur la base des résultats ci-dessus, nous avons élaboré une feuille de route de haut niveau en quatre étapes pour les actions futures que nous souhaitons mener afin de répondre à certains des besoins les plus urgents et d'améliorer l'utilisation des outils du domaine public du CC dans le secteur du patrimoine culturel. Ces recommandations, ainsi que la portée et l'étendue d'éventuelles initiatives futures, dépendent de nombreux facteurs, notamment des capacités, des ressources et des financements futurs. Nous considérons qu'il s'agit des premières mesures que le CC pourrait prendre et espérons qu'elles donnent un aperçu de ce que nous souhaitons entreprendre en premier lieu, en espérant qu'elles déboucheront sur d'autres activités plus tard.

- Étape 1 : Mieux connaître et comprendre notre communauté mondiale.

- Étape 2 : Sensibiliser, offrir des conseils et renforcer les capacités.

- Étape 3 : sonder les besoins non satisfaits.

- Étape 4 : Étudier les améliorations juridiques et techniques à apporter aux outils.

1 : Mieux connaître et comprendre notre communauté mondiale.

Étant donné que la plupart des personnes interrogées se trouvent en Europe et en Amérique du Nord, nous reconnaissons la nécessité d'élargir notre champ d'action à une plus grande étendue géographique et à une plus grande diversité des CHI, y compris les institutions de petite taille, à faible capacité, mal desservies, sous-représentées et/ou situées en dehors du Canada, des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest. Nous pensons que leurs besoins et leurs perspectives doivent être inclus dans les conversations globales que le CC mène sur la culture ouverte. Ceci est corroboré par plusieurs études de cas de la communauté CC sur les expériences des institutions du patrimoine culturel à faible capacité et géographiquement diversifiées, comme indiqué dans notre article de blog de mai 2022 "Huit études de cas montrent les opportunités, les défis et les besoins des institutions du patrimoine culturel à faible capacité et non-occidentales".¹⁶

Comment nous espérons le faire :

- Élaborer un plan de sensibilisation pour les nouvelles communautés et les nouveaux publics.

- Développer des ressources pour orienter les nouveaux membres.

- Organiser des rencontres virtuelles pour accueillir les nouveaux membres.

- Identifier des partenaires locaux pour mener des actions de sensibilisation localisées.

- Organiser des consultations sur les contextes et les spécificités de notre communauté mondiale élargie.

- S'engager auprès des nouveaux membres pour encourager et soutenir leur participation.

2 : Sensibiliser, offrir des conseils et renforcer les capacités.

Nos résultats montrent qu'il est difficile de choisir l'outil CC à utiliser avec les œuvres du domaine public, en particulier à la lumière de l'incertitude concernant le statut du droit d'auteur des reproductions non originales d'œuvres. Chez CC, nous plaçons depuis longtemps pour que les reproductions numériques d'œuvres du domaine public (et les métadonnées correspondantes) restent dans le domaine public. Aucun nouveau droit d'auteur ou droit connexe ne devrait s'attacher aux reproductions non originales d'œuvres du domaine public lorsqu'elles sont numérisées. Nous aspirons à contribuer à l'amélioration de la clarté et de la certitude juridiques concernant l'utilisation et les effets de nos outils du domaine public. Nous souhaitons fournir des conseils clairs, simples, accessibles, pertinents, faciles à comprendre et attrayants. Nous visons également à fournir du matériel éducatif et des formations pour expliquer les différences entre CC0 et PDM, comment choisir entre les deux, la position de CC sur leur utilisation ainsi que des exemples concrets de meilleures pratiques. CC a l'intention d'offrir ces ressources dans des langues autres que l'anglais et nous espérons développer des ressources non traditionnelles, y compris des memes, des bandes dessinées, des infographies et des vidéos d'explication animées qui s'adressent à un public non expert. Nous souhaitons également renforcer les capacités des différents acteurs de la sphère de la culture ouverte, qu'il s'agisse des praticiens de l'ISC, des créateurs et des (ré)utilisateurs, des membres des industries créatives ou encore des chercheurs et des éducateurs. Le CC s'efforcera également de renforcer les connaissances sur les outils du domaine public dans les ISC et de développer des lignes directrices pratiques et concrètes sur la manière d'appliquer ces outils.

Comment nous espérons le faire :

- mettre à jour les ressources existantes et/ou développer de nouvelles ressources simples, accessibles et informatives, y compris le site web du CC's.
- Partager et diffuser les connaissances, les meilleures pratiques et les informations pratiques par le biais de communications et de documents écrits.
- Participer à des discussions connexes lors d'événements externes organisés par le CC, la communauté et les partenaires.
- Étudier les possibilités de créer une coalition des "Amis de la culture ouverte".
- Promouvoir la formation du CC Open Culture / GLAM Certificate.¹⁷
- Rechercher un financement pour soutenir la formation au certificat pour les professionnels des régions/secteurs sous-représentés.
- Promouvoir la plateforme CC Open Culture en tant qu'espace de renforcement des capacités.
- Diversifier nos formations de développement professionnel pour répondre à une plus grande variété de besoins.

3 : sonder les besoins non satisfaits.

Les résultats tendent à mettre en évidence trois domaines où les besoins ne sont pas satisfaits : les questions éthiques, le crédit institutionnel et le suivi de la réutilisation. Tout d'abord, certains résultats indiquent qu'il est nécessaire d'étudier les points d'intersection entre l'ouverture et les préoccupations relatives à l'utilisation respectueuse, éthique et culturelle des matériaux. Nous avons donc l'intention d'explorer l'interaction entre les outils du domaine public du CC et les préoccupations éthiques et culturelles. CC explore des approches nuancées et respectueuses du partage ouvert et de l'application des licences et outils CC à des œuvres culturellement sensibles appropriées à tort. Deuxièmement, certaines données montrent que plusieurs CHI recourent [à tort] aux licences CC plutôt qu'aux outils du domaine public pour partager des reproductions d'œuvres de leur collection. Pour freiner cette utilisation juridiquement problématique des licences sur les matériaux du domaine public, CC pourrait explorer d'autres options pour répondre au besoin de créditer les institutions en toute sécurité juridique, selon les suggestions développées par le groupe de travail de la plateforme Open Culture qui étudie l'utilisation de CC BY pour désigner les détenteurs de collections du domaine public.¹⁸ Un troisième besoin non satisfait est le désir des institutions de suivre la réutilisation de leur contenu en ligne.

Comment nous espérons le faire :

- Poursuivre et structurer et officialiser les conversations afin d'explorer des voies permettant de tisser une culture ouverte avec les impératifs de respect culturel ; par exemple, organiser ou participer à des réunions d'experts (par exemple, des groupes de travail, des séminaires en ligne, des conférences, etc.)
- Élaborer des orientations sur la culture ouverte, les considérations éthiques et culturelles et le respect, et identifier les ressources compatibles avec l'approche du CC's better sharing.
- Poursuivre la conversation sur le crédit / la reconnaissance des institutions en tant que source d'éléments de collection et continuer à explorer et à mettre en œuvre des solutions.
- Rechercher des options de suivi de la réutilisation conformes aux valeurs de la culture ouverte et aux besoins de la communauté.

4 : Étudier les améliorations juridiques et techniques à apporter aux outils.

Un certain nombre de constatations convergent pour indiquer un certain niveau de confusion ou de doute quant à savoir lequel des deux outils du domaine public CC utiliser pour partager des reproductions numériques d'œuvres en ligne. Il semble que l'on consacre beaucoup de temps et de moyens à choisir entre les deux. Le CC pourrait étudier la possibilité de fusionner les deux outils du domaine public afin de dissiper la confusion et de garantir que le PDM puisse être appliqué aux reproductions numériques, sans risque de devoir renoncer à des droits sur la couche de reproduction numérique.

Comment nous espérons le faire :

- tenir des consultations avec les membres de la communauté de la culture ouverte et de l'intendance, ainsi qu'avec les utilisateurs des outils CC du domaine public en général, afin de déterminer les possibilités de fusionner CC0 et PDM en un outil plus souple.

- Produire une première ébauche de ce à quoi pourrait ressembler un outil combiné pour examen et développement.

NOTES FINALES

1. Quels sont les obstacles à la culture ouverte ? Voici ce que la communauté CC a à dire par Brigitte Vézina (22 juillet 2022), <https://creativecommons.org/2022/07/22/what-are-the-barriers-to-open-culture-heres-what-the-community-has-to-say/>.
2. Domaine public 2022 : Rejoignez-nous le 20 janvier pour une célébration du son par Ony Anukem (9 décembre 2021)<https://creativecommons.org/2021/12/09/publicdomain-2022-join-us-20-january-for-a-celebration-of-sound/>
3. Page d'accueil de Creative Commons <https://creativecommons.org/>
4. Licences Creative Commons <https://creativecommons.org/about/licenses/>
5. Gestion des licences <https://creativecommons.org/stewardship/>
6. Marque du domaine public <https://creativecommons.org/publicdomain/mark/1.0/>
7. CC0 1.0 Public Domain Dedication <https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/>
8. Tableau de comparaison entre CC0 et PDM https://wiki.creativecommons.org/wiki/CC0_PDM_comparison_chart
9. Creative Commons Open Culture <https://creativecommons.org/about/program-areas/arts-culture/>
10. Annonce de notre nouvelle stratégie : What's Next for CC (Ce qui va suivre pour CC) par Catherine Stihler (16 décembre 2022) <https://creativecommons.org/2020/12/16/announcingour-new-strategy-whats-next-for-cc/>
11. À propos de CC0 <https://creativecommons.org/share-your-work/public-domain/cc0/>
12. À propos de la marque du domaine public <https://creativecommons.org/share-your-work/public-domain/pdm/>
13. Domaine public 2022 : Rejoignez-nous le 20 janvier pour une célébration du son par Ony Anukem (9 décembre 2021)<https://creativecommons.org/2021/12/09/publicdomain-2022-join-us-20-january-for-a-celebration-of-sound/>

14. Questionnaires

1. Anglais https://drive.google.com/file/d/1ArFtZ5rwXehn9M_1wyX8PZa7HNrEy1tE/view?usp=share_link

1ArFtZ5rwXehn9M_1wyX8PZa7HNrEy1tE/view?usp=share_link

2. Français https://drive.google.com/file/d/1XXHhnSDAE7bH3EowrxdJVvXoe3umamEP/view?usp=share_link

1XXHhnSDAE7bH3EowrxdJVvXoe3umamEP/view?usp=share_link

3. Espagnol https://drive.google.com/file/d/1FWTSV8mXbXlx9UnF_C4YkrdTCudXAwwl/view?usp=share_link

1FWTSV8mXbXlx9UnF_C4YkrdTCudXAwwl/view?usp=share_link

15. Réponses à l'évaluation des besoins anonymisées https://docs.google.com/spreadsheets/d/1qEFhO-xuwNH_hkW8PEKpmjL9rvzgfHUccj9Kp6gulCs/edit?usp=sharing

16. Eight case studies show opportunities, challenges, and needs of lowcapacity and non-western cultural heritage institutions (Huit études de cas montrent les opportunités, les défis et les besoins des institutions de patrimoine culturel non occidentales et à faible capacité) par Camille Françoise et Brigitte Vézina (4 mai 2022) <https://creativecommons.org/2022/05/04/eight-case-studies-show-opportunities-challenges-and-needs-of-lowcapacity-and-non-western-cultural-heritage-institutions/> (huit études de cas montrent les opportunités, les défis et les besoins des institutions de patrimoine culturel non occidentales et à faible capacité)

17. Cours certifiant par Creative Commons <https://certificates.creativecommons.org/>

18. Rapport du groupe de travail chargé d'étudier l'utilisation de la désignation CC BY par les détenteurs de collections du domaine public par Deborah de Angelis (6 février 2023) <https://medium.com/creative-commons-we-like-to-share/report-of-theworking-group-to-investigate-use-of-cc-by-to-designat>

IMAGES

- Mindet ("esprit"), Christianso d'Edvard Weie, domaine public ; <https://open.smk.dk/en/artwork/image/KMS6391> Statens Museum for Kunst ("musée d'art")

- Tiger in the Jungle (Tigre dans la jungle) de Paul Elie Ranson, CC0 ; <https://www.clevelandart.org/art/1956.280> The Cleavland Museum of Art (Musée d'art de Cleavland)

- Capture d'écran du Tweet de Creative Commons posté le 11 janvier 2022 par Creative Commons https://twitter.com/creativecommons/status/1480902490442842117?ref_src=twsrc%5Etfw

- Téléphone par Yusup Apandi, CC BY 4.0 <https://thenounproject.com/icon/phone-4572630/>

- Forêt vierge au coucher du soleil par Henri Rousseau, Public Domain ; https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Henri_Rousseau_-_Foret_vierge_au_soleil_couchant.jpg

- View in Tropical Forest / Darien Expedition (Vue d'une forêt tropicale / Expédition Darien) par John Moran, Public Domain (Domaine public) ;

https://www.si.edu/object/view-tropical-forest-darienexpedition:npg_S_NPG.2007.117 Smithsonian Institution (Institution Smithsonian)

- Jungle Fowl (volatile de la jungle), de la série Birds of the Tropics (Oiseaux des tropiques) (N38) pour Allen & Ginter Cigarettes par George S. Harris & Sons, domaine public <https://www.metmuseum.org/art/collection/search/420754> The Metropolitan Museum of Art (musée d'art métropolitain)

- Wooden view near Barbizon (vue boisée près de Barbizon) par Johan Hendrick Weissenbruch, Public Domain ; <https://www.rijksmuseum>

DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES ?

Contactez-nous!

Envoyez un e-mail à info@creativecommons.org et faites-nous part de vos commentaires.

Vous souhaitez en savoir plus sur les activités du CC's relatives à la culture ouverte et sur celles de la communauté du GLAM ouvert ?

Devenez membre du réseau mondial CC <https://network.creativecommons.org/>

- Devenez membre de la plateforme CC Open Culture <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdMXU5Sb6ATDZx-alTv9DCfs3jzDIXAKCY7sowjb3vqW0HA/viewform>

- Inscrivez-vous à la liste de diffusion CC Open Culture <https://groups.google.com/a/creativecommons.org/g/cc-open-culture>

- Rejoignez le canal Slack #cc-openglam <https://creativecommons.slack.com/archives/C57MTL8F7>

- Participez aux appels de la plateforme CC Open Culture - ces appels sont annoncés dans le canal Slack et sur la liste de diffusion.

Needs assessment conducted by Creative Commons (évaluation des besoins réalisée par Creative Commons) : Janvier - février 2022

- Chef de projet, traitement des données et rédaction des rapports : Brigitte Vézina.

- Conception et mise en page : Connor Benedict.

- Révision et édition : Nate Angell.

- Commentaires : Ony Anukem, Kat Walsh, Yuanxiao Xu, Jennryn Wetzler.

- Le CC remercie Camille Françoise's pour sa contribution.